Décision 02-D-51 du 04 septembre 2002

relative à une saisine de l'UFC Que Choisir de Nantes à l'encontre de l'institution de retraite Nationale Interprofessionnelle de Salariés (IRNIS)

Posted on: 23 septembre 2002 | Secteur(s):

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

UFC Que Choisir de Nantes

Dispositif(s)

Rejet

Entreprise(s)

concernée(s)

Institution de Retraite Nationale

Interprofessionnelle de Salariés (IRNIS)

Lire

le texte intégral de la décision